

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 9 mai 2019, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Gaëtan Aellen, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Gaëtan Aellen, président : "Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la deuxième séance du Conseil de ville de cette législature et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations à Monsieur le maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier ainsi qu'aux représentants de la presse."

M. Gaëtan Aellen, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour. Est-ce que des modifications sont demandées ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2019
3. Communications du président et du maire
4. Renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles) pour la période 2020-2023 des trois institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional :
  - Crédit d'engagement de CHF 520'800.- (soit CHF 130'200.- par an) pour la subvention annuelle au Musée de Saint-Imier pour la période 2020-2023 : décision
  - Crédit d'engagement de CHF 540'980.- (soit CHF 135'245.- par an) pour la subvention annuelle au Centre de Culture et de Loisirs (CCL) pour la période 2020-2023 : décision
  - Crédit d'engagement de CHF 537'600.- (soit CHF 134'400.- par an) pour la subvention annuelle à la Bibliothèque régionale de Saint-Imier pour la période 2020-2023 : décision
  - Crédit d'engagement (dépense liée) de CHF 89'584.- (soit CHF 22 396.- par an) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois pour la période 2020-2023 : décision
5. Crédit d'engagement de CHF 690'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'aménagement des parkings est et ouest de la ClientisArena (Patinoire d'Erguël) – décider du mode de financement : décision
6. Modification de l'état des faits : crédit d'engagement de CHF 375'000.- (CHF 250'000.- voté par le CV en date du 13 décembre 2018), prévu partiellement au plan financier, pour la réalisation d'un monte-personnes (auparavant un ascenseur) intérieur à la Salle de spectacles et divers travaux à réaliser, dont l'aménagement d'un bloc WC supplémentaire au 1<sup>er</sup> étage – décider du mode de financement : décision
7. Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral »
8. Nomination d'un membre au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de M. Cornelio Fontana, inéligible suite à quatre mandats consécutifs (art. 22 RO)
9. Motions et interpellations

- 10. Petites questions
- 11. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), Mme Josepha Chiesa (ARC), M. Swann Thommen (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Philippe Garraux (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Loïc Springenfeld (PS)

Sont excusés : M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR) et Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Marcel Gilomen (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : -

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien jurassien), Mme Marta Duarte (RJB), M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) et M. Steven Champion (Canal Alpha)

Public : -

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

### 3. Communications du président et du maire

M. Gaëtan Aellen, président : "Le samedi 26 janvier dernier avaient lieu les assemblées générales du Corps de musique de Saint-Imier ainsi que de la Chorale tessinoise, malheureusement n'étant pas encore nommé au poste de président du Conseil de ville, je n'ai pas pu y participer. Néanmoins je leur adresse mes meilleurs vœux pour cette année et espère vivement pouvoir prochainement côtoyer leurs sociétés à une autre occasion.

Le samedi 23 février a eu lieu l'inauguration du nouvel Espace Jeunesse d'Erguël à laquelle je n'ai malheureusement pas pu participer.

Le jeudi 28 février, une délégation du Conseil municipal et du Conseil de ville a participé à la Cérémonie des nouveaux habitants. C'est une cinquantaine de nouveaux citoyennes et citoyens qui ont répondu positivement à l'invitation et qui ont eu l'opportunité de visiter le musée de la Compagnie des montres Longines. Ensuite, un apéritif ainsi qu'une soirée raclette plutôt chaleureuse se sont déroulés à la Salle de spectacles.

Le mercredi 13 mars, j'ai assisté à la Cérémonie de remise des diplômes ES en soins infirmiers du ceff SANTÉ-SOCIAL. 7 nouveaux infirmiers ont été diplômés. M. Daniel Roulin, directeur du domaine ceff SANTÉ-SOCIAL était ravi que les autorités imériennes participent à ce genre d'événement.

Le mercredi 3 avril, j'ai eu l'honneur de présenter Saint-Imier et notre région à l'assemblée des délégués du parti libéral-radical du canton de Berne.

Le Samedi 6 avril, j'ai participé en tant que membre et représentant du Conseil de ville à l'assemblée générale de la Société de tir de Saint-Imier. Une société dynamique qui compte de plus en plus de jeunes parmi sa relève. Le traditionnel tir en campagne se déroulera le week-end du 24 mai et vous êtes invités à venir essayer ce sport. Par cette occasion, le président, M. Robert Aellen vous transmet ses meilleures salutations.

Le vendredi 12 avril, notre 1<sup>ère</sup> vice-présidente et notre scrutatrice ont participé à un débat organisé conjointement par le parti socialiste du Haut-Vallon et celui du Jura bernois sur le thème de la RFFA, réforme qui sera votée le 19 mai prochain.

Mardi 23 avril, j'ai rencontré une partie du comité de l'Imériale concernant le cortège de cette année. Plus d'informations vous seront transmises lors du Conseil de ville du mois de juin.

Et enfin j'ai reçu une lettre du Centre éducatif et pédagogique de Courtelary concernant le don du Conseil de ville de l'année 2018. Je vous en donne lecture :

"Votre don en faveur du CEPC

Monsieur,

C'est avec une grande satisfaction mais surtout une immense gratitude que nous avons pris connaissance de votre don en faveur du Centre éducatif et pédagogique (CEPC).

Le CEPC est un acteur régional majeur dans le domaine de l'aide à l'enfance en situation de difficultés. Nous offrons un lieu de vie avec des prestations éducatives, sociales et scolaires dans un environnement qui se veut le plus proche possible de la vie d'un enfant au sein d'une famille ordinaire.

Votre contribution sera destinée à améliorer leur bien-être et notamment affectée à des activités de loisir.

Au nom des enfants et de l'ensemble du personnel, je tiens à réitérer notre reconnaissance et vous adresser mes plus sincères remerciements.

Centre éducatif et pédagogique  
Vincent Delémont  
Directeur".

M. Patrick Tanner, maire : "Comme il est de coutume, cette séance du Conseil de ville est l'occasion de vous présenter la situation concernant le bouclage des comptes communaux de l'année dernière. Ces comptes ont pour l'heure été adressés à la Commission des finances ainsi qu'au Conseil municipal. Ils sont actuellement en cours de révision et vous seront soumis formellement pour adoption lors du Conseil de ville du 20 juin prochain. L'exercice 2018 boucle avec un bénéfice de CHF 1'316'784.63 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 1'698'378.23 alors que le budget prévoyait un déficit du compte général de CHF 617'275.00 et un déficit du compte global de CHF 725'350.00, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 1'934'059.63 pour le compte général et de CHF 2'423'728.23 pour

le compte global. Pour rappel, le résultat du compte global s'obtient avec l'addition au compte général financé par l'impôt des différents résultats des financements spéciaux affectés à une tâche publique déterminée. Si l'on voulait résumer le résultat de l'année 2018, on pourrait dire que l'amélioration du résultat du compte général est de l'ordre de CHF 1'900'000.- par rapport au budget et qu'il peut s'expliquer comme suit :

- Des revenus fiscaux supplémentaires pour CHF 675'000.-;
- La dissolution partielle de la provision pour la péréquation financière de CHF 275'500.-;
- En lien avec les investissements, des amortissements du patrimoine administratif de 281'000.- de moins que prévu et une charge d'intérêts à moyen et long termes inférieure de CHF 73'400.- au budget;
- Par des restitutions de tiers, notamment assurances maladie et accidents de CHF 85'300.- de plus que prévu ;
- De CHF 211'900.- de dépenses en moins que prévu dans les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation ;
- De CHF 90'200.- de taxes et prestations de services facturées en plus que prévu ;
- Et finalement par CHF 150'900.- de dédommagements supplémentaires des communes et des Syndicats de communes pour des frais d'écologie notamment.

Le Conseil municipal, sur proposition de la Commission des finances, propose de ne pas procéder à des attributions particulières cette année. Le financement spécial Impôt des personnes morales totalisant d'ores et déjà un solde de 4 millions de francs et il n'a pas été jugé approprié de l'augmenter encore. En effet, ce fonds doit permettre de ne pas prendre des décisions hâtives en cas de mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises, mais il ne doit pas non plus permettre aux autorités de se reposer sur un coussin trop important avant de prendre des mesures structurelles pour rééquilibrer le compte de résultat. Il est donc proposé de virer l'entier du bénéfice 2018 à la fortune nette pour la porter à CHF 12'275'745.86. L'exercice 2018 peut donc à nouveau être qualifié d'excellent. Je me dois cependant immédiatement de relativiser ce résultat très favorable suite à des informations qui nous sont parvenues après la clôture des comptes. En effet, pour être correct, le résultat de l'exercice devrait tenir compte d'une correction fiscale à la baisse de l'impôt des entreprises de l'ordre de CHF 850'000.-. Cette correction, doublée en raison de l'adaptation des acomptes 2019, sera effectuée à la charge de l'exercice 2019 et représentera ainsi une diminution des recettes fiscales des entreprises de l'ordre de CHF 1'700'000.- par rapport au montant qui figure au budget de l'année 2019.

Je profite encore de vous communiquer deux dates à noter dans vos agendas :

- Mercredi 6 juin 2019 à 18 h 30 se tiendra l'assemblée générale ordinaire de EAU-Vallon SA. Le lieu vous sera précisé sur l'invitation.
- Mardi 18 juin 2019 à 19 h 30 se tiendra l'assemblée générale ordinaire de Crescentia SA, société de développement économique de la Municipalité de Saint-Imier. L'assemblée se déroulera dans la salle du Conseil municipal."

4. Renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles) pour la période 2020-2023 des trois institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional :

- Crédit d'engagement de CHF 520'800.- (soit CHF 130'200.- par an) pour la subvention annuelle au Musée de Saint-Imier pour la période 2020-2023 : décision
- Crédit d'engagement de CHF 540'980.- (soit CHF 135'245.- par an) pour la subvention annuelle au Centre de Culture et de Loisirs (CCL) pour la période 2020-2023 : décision
- Crédit d'engagement de CHF 537'600.- (soit CHF 134'400.- par an) pour la subvention annuelle à la Bibliothèque régionale de Saint-Imier pour la période 2020-2023 : décision
- Crédit d'engagement (dépense liée) de CHF 89'584.- (soit CHF 22 396.- par an) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois pour la période 2020-2023 : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

La LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles), votée en 2009 par le Grand Conseil, est entrée en vigueur en 2013. Elle a pour buts d'assurer le financement des institutions culturelles d'importance régionale tout en soulageant les communes-sièges en élargissant la liste des communes participant à leur subventionnement, selon la clé de répartition suivante :

- 50% à la charge de la commune-siège
- 40% pour le canton
- 10% pour le BSJb culture (Syndicat de communes Bienne-Seeland-Jura bernois pour la culture).

[NB : pour les bibliothèques régionales, la commune-siège assume 70% des subventions, le canton 20% et le Syndicat 10%]

Sur les 23 institutions bénéficiant de ce nouveau statut, trois sont localisées à Saint-Imier : le Musée, le CCL (Centre de culture et de loisirs) et la Bibliothèque. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les subventions d'exploitation et les prestations attendues par les organes de subventionnement sont définies dans des contrats portant sur une durée de quatre ans. C'est précisément ces contrats de prestations qu'il s'agit de renouveler pour la période 2020-2023.

Après une assez longue période de négociations avec le canton, les nouveaux contrats de prestations ont été finalisés à la fin de l'année 2018. Ils laissent apparaître de substantielles augmentations des subventions d'exploitation, notamment en ce qui concerne le Musée et le CCL, qui s'expliquent pour deux raisons.

- La première est imputable à la hausse des loyers versés à la Fondation Reine-Berthe, propriétaire des locaux occupés par les institutions culturelles. Ces hausses, sans lesquelles la Fondation ne pourrait pas assurer sa pérennité, ont d'ores et déjà été entérinées par le Conseil de ville dans sa séance du 14 juin 2018 ; elles se montent à CHF 56'000.- par an pour la Commune municipale.
- La seconde hausse résulte de demandes supplémentaires des trois institutions. Acceptées par le canton et par le Syndicat de communes en 2018, elles se répartissent comme suit :
  - CHF 20'000.- pour le CCL au titre de renforcement de la médiation culturelle
  - CHF 11'000.- pour la Bibliothèque au titre de la professionnalisation et de l'adaptation des taux d'occupation des bibliothécaires
  - CHF 38'000.- pour le Musée au titre de la professionnalisation et de la hausse du taux d'occupation de la conservatrice ainsi que des frais de gardiennage. Il est tenu compte de l'ouverture prochaine d'un nouvel espace au sein du Musée pour y accueillir une exposition permanente consacrée aux troupes jurassiennes.

Le total des hausses annuelles est de CHF 68'395.-, dont CHF 36'409.50 à la charge de la Commune municipale.

## Contrats LEAC 2020-2023

### Comparaison

Institutions	2016-2019				2020-2023				Différence			
	St-Imier	Canton	Syndicat	Total	St-Imier	Canton	Syndicat	Total	St-Imier	Canton	Syndicat	Total
Musée	86 200	68 960	17 240	172 400	130 200	104 160	26 040	260 400	44 000	35 200	8 800	88 000
CCL	95 245	76 196	19 049	190 490	135 245	108 196	27 049	270 490	40 000	32 000	8 000	80 000
Bibliothèque	126 000	36 000	18 000	180 000	134 400	38 400	19 200	192 000	8 400	2 400	1 200	12 000
<b>Total</b>	<b>307 445</b>	<b>181 156</b>	<b>54 289</b>	<b>542 890</b>	<b>399 845</b>	<b>250 756</b>	<b>72 289</b>	<b>722 890</b>	<b>92 400</b>	<b>69 600</b>	<b>18 000</b>	<b>180 000</b>
<b>Part des hausses de loyers</b>									55 990.50	55 614.50		111 605.00
<b>Total des hausses de subventions annuelles sans les loyers</b>									<b>36 409.50</b>	31 985.50		68 395.00

Outre l'acceptation des contrats de prestations des institutions ayant leur siège à Saint-Imier, notre commune doit aussi approuver sa part de financement aux autres institutions du Jura bernois et de Bienne. Dès 2020 la contribution annuelle de Saint-Imier s'élèvera à CHF 22'396.- francs, soit une augmentation de CHF 1'021.- par rapport à la période précédente. Elle s'explique par la hausse des subventions accordées aux autres institutions de la région.

A cela s'ajoutent finalement les frais de fonctionnement du syndicat BSJb culture de quelque 650 francs par an.

On le voit, la part budgétaire consacrée au soutien à nos institutions culturelles va subir une assez forte hausse, en grande partie imputable à la revalorisation des loyers de la Fondation Reine-Berthe. Mais tant le Musée que la Bibliothèque et le CCL ont montré durant les quatre dernières années qu'ils méritaient d'être fortement soutenus par notre commune. De par leurs activités, leurs manifestations, leurs animations, ils contribuent en effet grandement au rayonnement de Saint-Imier.

Chaque année, un entretien de reporting visant à évaluer les objectifs inscrits dans le contrat a lieu avec des représentants du canton, du syndicat et de la Municipalité. Si globalement les valeurs cibles étaient largement atteintes, voire dépassées, il manquait encore des ressources pour réaliser tous les objectifs. Si ces hausses sont avalisées, nos institutions seront à n'en pas douter encore plus performantes, plus présentes et plus à même de répondre aux attentes non seulement des autorités politiques, mais aussi et surtout de la population imérienne et régionale.

C'est pourquoi le Conseil municipal unanime, la Commission culturelle unanime et la Commission des finances unanime vous recommandent d'accepter le financement des contrats de prestations tel qu'il vous est présenté.

*Ouverture de la discussion :*

M. Gaëtan Aellen, président : "Je vous propose d'ouvrir la discussion sur l'ensemble du point 4 et ensuite de passer au vote également sur l'ensemble de celui-ci."

M. Patrick Domon, ARC : "Conformément à l'art. 12 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, je signale avoir un intérêt indirect avec cet objet, le CCL étant mon employeur."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction libérale radicale a pris bonne connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la demande de renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la loi sur l'encouragement des activités culturelles pour la période 2020-23 pour les 3 institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional mais également pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois pour la même période. C'est en effet une grande chance pour notre commune de pouvoir disposer de prestations dans le cadre de la loi sur l'encouragement des activités culturelles. Ceci permet de promouvoir la culture dans notre village par le biais des 3 institutions bien connues, telles que le Musée, le Centre de Culture et de Loisirs, et la Bibliothèque régionale. Il est sans dire que les coûts seraient beaucoup plus conséquents pour notre commune sans ces prestations, ainsi, pour pérenniser ces institutions et leur développement, la fraction libérale-radical approuve le renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la LEAC."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste préavise favorablement le financement des contrats de prestations LEAC de 2020 à 2023 tels que présentés. Pour informer celles et ceux qui nous liront, les augmentations de subventions d'exploitation annuelles de CHF 56'000.- sont dues à une hausse des loyers à verser à la fondation de la Reine-Berthe pour assurer son existence et permettent de garantir ainsi le bon fonctionnement des institutions culturelles qui en sont les locataires. D'autre part, une hausse de CHF 36'409.50.- est imputable à de nouvelles prestations nécessaires au développement harmonieux des trois institutions que sont la bibliothèque, le musée, et le CCL."

Mme Danika Perret, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal ainsi que des contrats de prestations annexés. Il s'agit d'une tâche laborieuse que la réalisation de ces contrats de prestations et nous tenons avant tout à remercier leurs auteurs. Par la loi sur l'encouragement des activités culturelles, le Grand Conseil du canton de Berne a pour objectifs de :

- renforcer la diversité culturelle;
- faire participer la population à la vie culturelle;
- préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines;
- renforcer le canton de Berne en tant qu'espace culturel bilingue;
- accroître l'attractivité du canton.

De par son engagement culturel, notre commune rayonne au niveau régional et permet une diversité d'offres attractives. ARC salue également la demande de renforcement de la médiation culturelle de 20'000.-. Ce fonds permettra de :

- faciliter l'accès de la population à l'héritage culturel et à la création artistique;
- ainsi qu'à l'inciter à s'engager dans des activités culturelles propres.

Nous sommes également extrêmement satisfaits de constater une volonté de professionnalisation pour la Bibliothèque et pour le Musée. En conclusion, la fraction ARC accepte les crédits d'engagement pour la subvention annuelle au Musée, pour la subvention annuelle en faveur du CCL, pour la subvention annuelle allouée à la Bibliothèque et pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois."

Au vote, le renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles) pour la période 2020-2023 des trois institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional :

- crédit d'engagement de CHF 520'800.- (soit CHF 130'200.- par an) pour la subvention annuelle au Musée de Saint-Imier pour la période 2020-2023;
- crédit d'engagement de CHF 540'980.- (soit CHF 135'245.- par an) pour la subvention annuelle au Centre de Culture et de Loisirs (CCL) pour la période 2020-2023;
- crédit d'engagement de CHF 537'600.- (soit CHF 134'400.- par an) pour la subvention annuelle à la Bibliothèque régionale de Saint-Imier pour la période 2020-2023;
- crédit d'engagement (dépense liée) de CHF 89'584.- (soit CHF 22 396.- par an) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois pour la période 2020-2023;

est accepté à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement de CHF 690'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'aménagement des parkings est et ouest de la ClientisArena (Patinoire d'Erquël) – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service urbanisme et mobilité concernant l'objet cité en titre.

La ClientisArena a été mise en exploitation en octobre 2018 après sept mois de travaux. Durant sa première saison, la nouvelle infrastructure a tenu toutes ses promesses avec une amélioration non négligeable de son efficacité énergétique. Quelques améliorations seront encore apportées ces prochains mois, afin de rendre le bâtiment pleinement opérationnel pour le public et les utilisateurs.

Afin de ne pas retarder les travaux et de risquer d'endommager les aménagements extérieurs durant le chantier d'assainissement de la patinoire, la réfection des deux espaces est et ouest adjacents a été planifiée à l'issue de la première période d'exploitation.

Les travaux et la saison de hockey étant aujourd'hui terminés, il est prévu de réaliser les aménagements extérieurs durant cet été.

L'entrée de la patinoire se situe du côté ouest. A cet égard, l'espace entre le bâtiment et la rue qui mène Sur le Pont concentre les principaux enjeux : besoins en places de stationnement, sécurisation des voies d'évacuation, mise en valeur du bâtiment, etc.

Afin de répondre au mieux aux différentes attentes et contraintes, l'espace ouest à disposition a été divisé en deux parties distinctes. La première est dédiée au stationnement. La seconde, de nature multifonctionnelle, permet de répondre aux autres besoins évoqués ci-dessus.

Le projet prévoit la création d'une zone de stationnement permettant d'accueillir 21 véhicules en ouest. Cet espace sera en outre doté d'une case pour la recharge des véhicules électriques (éventuellement deux à terme, en fonction du développement de cette motorisation) ainsi que d'une case réservée aux personnes à mobilité réduite.



L'esplanade devant la patinoire constitue un espace sécurisé soustrait au trafic, afin de garantir les voies de fuite de la patinoire et d'offrir une zone d'attente conviviale au public et aux utilisateurs.

La distinction par rapport à l'espace de stationnement s'opère non seulement par l'usage qui en est fait, mais également par le traitement du revêtement de sol. Ainsi, l'espace polyvalent ne sera pas en enrobé, mais recouvert d'un dallage. Il sera physiquement séparé de l'espace de stationnement par des potelets et agrémenté par du mobilier urbain, des arbres en bacs, des bancs et des poubelles.

Comme tout projet entrepris par la Municipalité depuis plusieurs années, il est prévu de supprimer au maximum les obstacles physiques, afin de diminuer les obstacles aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

Sur le terrain situé en est, il est prévu un aménagement simple avec la pose d'un enrobé permettant le marquage d'une cinquantaine de places de stationnement. Ce secteur est grevé par différentes contraintes liées aux dangers naturels (zone d'inondation), aux sites pollués ainsi qu'à la distance à la Suze. Des contacts préalables ont d'ores et déjà été établis avec les offices cantonaux concernés par notre mandataire, afin de s'assurer de la conformité du projet au regard des différentes contraintes.

Les travaux planifiés peuvent être détaillés comme suit :

▪ Travaux préparatoires	CHF	8'000.00
▪ Dépollution	CHF	20'000.00
▪ Travaux de génie civil	CHF	372'000.00
▪ Marquage et signalisation	CHF	15'000.00
▪ Eclairage public des deux places	CHF	50'000.00
▪ Mobilier urbain	CHF	35'000.00
▪ Aménagements extérieurs	CHF	40'000.00
▪ Honoraires et frais d'impression	CHF	73'300.00
▪ Divers et imprévus (5%)	CHF	27'000.00
<b>Total</b>	CHF	<b>640'300.00</b>
TVA	CHF	49'303.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b><u>689'603.00</u></b>

Compte tenu de ce qui précède et sur préavis unanimes de la Commission urbanisme et mobilité, de la Commission de l'équipement et de la Commission des finances, le Conseil municipal, unanime, vous propose de libérer un crédit d'engagement CHF 690'000.- prévu au plan financier en proposant de le financer par l'emprunt.

*Ouverture de la discussion :*

M. Gaëtan Aellen, président : "J'ouvre la discussion."

M. Vital Carnal, PS : "Avons-nous pensé que cette infrastructure sportive est décentralisée et que l'urbanisme ne doit pas primer sur le pragmatisme ? Seulement 21 places de parc à l'ouest où se situe l'entrée est insuffisant. L'aménagement de la place avec des pavés et des arbres ne va pas faciliter le déneigement. En outre, il serait souhaitable de créer des places de stationnement supplémentaires, par exemple à l'ancienne scierie. Car une enceinte sportive de 1'000 spectateurs avec seulement 70 places de parc : est-ce suffisant ? Par contre une nouvelle place de stationnement sera créée à l'est, mais il n'y aura pas d'entrée de ce côté du bâtiment ! Pour cela un accès a été réalisé le long du bâtiment pour rejoindre l'unique entrée, mais sera-t-elle bien déneigée pour pouvoir faire rouler les sacs de hockey qui pèsent leur

poids ? Malgré toutes ces remarques et pour aller de l'avant la fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 690'000.-, financé par un emprunt."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le PLR a étudié le rapport concernant l'aménagement des parkings à la nouvelle patinoire. Afin de rendre ce lieu accessible pour les matchs, les événements sportifs, les entraînements, et autres manifestations, il est indispensable d'avoir des places de stationnement dans les alentours du bâtiment. L'aménagement côté ouest, qui permet l'évacuation en cas de sinistre, et l'installation de différents stands lors d'événements, nous semble conforme et approprié. Le financement a été cependant vivement discuté car une partie d'investissement aurait pu être reprise par Erguël Sports SA. Cependant le PLR accepte le crédit d'engagement de CHF 690'000.-, prévu au plan financier, et cela par emprunt, à la bonne banque, et souhaite bon vent à tous nos sportifs de glace."

M. Swann Thommen, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du rapport du Service urbanisme et mobilité concernant l'aménagement du parking est et ouest de la Clientis Arena et accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 690'000.- prévu au plan financier pour la réalisation de ces travaux. En effet ce projet de parking s'inscrit parfaitement dans la logique de la nouvelle patinoire et offrira ainsi un espace pensé pour accueillir d'une part les usagers motorisés et d'autre part offrira une zone d'attente conviviale. L'ajout d'une case pour la recharge des véhicules électriques est une belle initiative. La réalisation de ces travaux durant cet été est très pertinente et permettra ainsi d'être opérationnel dès cet hiver. La fraction ARC accepte donc ce projet à l'unanimité."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 690'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'aménagement des parkings est et ouest de la ClientisArena (Patinoire d'Erguël), financé par emprunt, est accepté à l'unanimité.

6. Modification de l'état des faits : crédit d'engagement de CHF 375'000.- (CHF 250'000.- voté par le CV en date du 13 décembre 2018), prévu partiellement au plan financier, pour la réalisation d'un monte-personnes (auparavant un ascenseur) intérieur à la Salle de spectacles et divers travaux à réaliser, dont l'aménagement d'un bloc WC supplémentaire au 1<sup>er</sup> étage – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

En date du 13 décembre 2018, le Conseil de ville s'est prononcé sur un crédit d'engagement de CHF 250'000.- concernant la réalisation d'un ascenseur intérieur et la mise aux normes de protection incendie de la Salle de spectacles. Ce crédit a été accepté à l'unanimité par le Législatif.

Suite au développement du projet, les propositions qui avaient été soumises au Conseil de ville n'ont pas rencontré un écho favorable auprès du Service des monuments historiques du canton de Berne. Le projet a dû être retravaillé, afin d'obtenir son aval dans le cadre de la procédure du permis de construire.

En raison des nombreux changements intervenus depuis décembre dernier (changement de l'état des faits) ainsi que des coûts supplémentaires induits par la démarche, le Conseil municipal a pris la décision de soumettre le nouveau projet à l'autorité compétente pour décision.

Nous vous remettons en annexe le rapport adapté de la cheffe du Service bâtiments et infrastructures sportives.

Pour rappel, depuis plus de deux ans, la plateforme élévatrice pour personnes à mobilité réduite située sur l'escalier sud, à l'extérieur de la Salle de spectacles, est hors service. En raison d'un coût de réparation élevé et d'une localisation peu adaptée, l'Exécutif a souhaité étudier une solution plus durable et confortable, prévoyant l'installation d'un ascenseur intérieur.

En outre, un contrôle de conformité aux normes incendies du bâtiment a été réalisé dans l'intervalle par l'AIB. Le rapport met en lumière plusieurs adaptations nécessaires à réaliser jusqu'à fin mars 2020 (mise aux normes des sorties de secours, résistance au feu de certaines portes intérieures). En cas de non-respect des recommandations de l'AIB, l'exploitation de la salle pourra être maintenue, mais avec un nombre de spectateurs limité à 100 sur la galerie, contre 128 aujourd'hui.

Selon le Service bâtiments et infrastructures sportives, il est également nécessaire d'entamer des travaux d'assainissement intérieurs, dont notamment la cuisine qui ne correspond plus aux critères d'hygiène.

Le nouveau projet qui vous est soumis prévoit de maintenir les différents travaux initialement prévus. Il est cependant envisagé de remplacer l'ascenseur intérieur par un monte-personnes (plus lent) situé à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique et partiellement dans l'espace sanitaire homme au rez-de-chaussée. Ces travaux entraîneront la diminution de l'espace « bar », la suppression d'un urinoir et la création d'un nouveau local de stockage pour le bar.

A l'étage, il est prévu de créer un local de rangement dans la partie sud, afin de conserver la symétrie axiale de la salle souhaitée par le Service des monuments historiques suite à l'aménagement du monte-personnes au nord. De chaque côté, des locaux de rangement seront créés avec un léger avancement de la cloison mobile de la salle (env. 1,1 mètre).

Afin de compenser la perte d'un urinoir au rez-de-chaussée, mais également dans le but d'offrir plus de sanitaires, notamment pour les dames, il est proposé la création de WC complémentaires au 1<sup>er</sup> étage.

Le projet a également été adapté à l'extérieur. Une solution ayant été trouvée pour prolonger l'escalier intérieur jusqu'à la galerie, la construction d'un escalier de fuite en façade sud peut être abandonnée. Avec cette solution, exceptionnellement validée par l'AIB pour aller dans le sens du Service des monuments historiques, seules les marches d'escaliers sud-est devront être élargies à 1,8 mètres pour permettre l'évacuation de la salle.

Les coûts se présentent comme suit :

<b>Descriptifs</b>	<b>Crédit soumis le 13.12.2018 [CHF]</b>	<b>Nouveau crédit pour décision [CHF]</b>
Cuisine : assainissement et mise aux normes d'hygiène	90'000.00	90'000.00
Terrasse 1 <sup>er</sup> étage sud	35'000.00	133'000.00
Espace galerie : construction d'un escalier de secours	91'000.00	
Divers : aménagements de confort et réparations	40'000.00	14'000.00
Extérieurs : élargissement accès, escaliers et murets, fontaine	65'000.00	65'000.00
Ascenseur intérieur → remplacé par un monte-personnes	185'000.00	247'000.00
Bloc WC supplémentaire au 1 <sup>er</sup> étage	--	70'000.00
<b>Total</b>	<b>506'000.00</b>	<b>619'000.00</b>
TVA	38'962.00	47'663.00
<b>Total TTC</b>	<b>544'962.00</b>	<b>666'663.00</b>
Arrondi	550'000.00	675'000.00
Montant figurant dans le budget courant de l'année 2019	-300'000.00	-300'000.00

<b>Crédit d'engagement nécessaire</b>	<b>250'000.00</b>	<b>375'000.00</b>
---------------------------------------	-------------------	-------------------

Comme détaillé ci-dessus, une partie de ce montant (mise aux normes principalement) figure dans le budget 2019 avec une somme de CHF 300'000.- prélevée sur le financement spécial.

Afin de réaliser la totalité des travaux décrits dans le présent rapport, un montant supplémentaire de CHF 375'000.- (+125'000.- par rapport au crédit initial), planifié pour la réalisation d'un monte-personnes intérieur (avant un ascenseur) à la Salle de spectacles et figurant partiellement au plan des investissements en 2019 (CHF 250'000.- au plan financier), est sollicité auprès de votre autorité par le Service bâtiments et infrastructures sportives.

Compte tenu de ce qui précède et afin de ne pas étaler les travaux sur de trop nombreuses années, le Conseil municipal, unanime, sur préavis unanimes de la Commission bâtiments et infrastructures sportives et de la Commission des finances, vous propose de libérer un crédit d'engagement de CHF 375'000.- prévu partiellement au plan financier (CHF 250'000.-) en proposant de le réaliser par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, j'ouvre la discussion."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Nous sommes appelés ce soir à voter un crédit d'engagement de 375'000 francs pour des aménagements à la Salle de spectacles. Il s'agit d'un nouveau projet et c'est la raison pour laquelle l'intitulé est : Modification de l'état des faits. Nous avons repris les documents qui nous avaient été fournis pour le Conseil de ville du 13 décembre 2018 où nous avons accepté un crédit d'engagement de 250'000 francs pour la réalisation d'un ascenseur intérieur avec diverses modifications. La fraction socialiste avait posé des questions concernant l'ascenseur et notamment pour savoir s'il partait vraiment depuis le sol du rez-de-chaussée car les plans n'étaient pas clairs. En étudiant les deux projets, nous constatons que celui présenté ce soir apporte indéniablement un plus. Il s'agira d'un ascenseur qui partira sur le sol au niveau du bar et qui aura ainsi un accès aisé pour les personnes à mobilité réduite. D'autre part, et c'est ce qui fait la force de ce nouveau projet, les normes exigées par l'AIB ont été prises en compte et tous les désirs de l'AIB sont satisfaits par ce nouveau projet. Si tel n'était pas le cas, nous ne pourrions plus organiser de manifestation dans notre Salle de spectacles. Enfin, la réalisation d'un WC supplémentaire au 1<sup>er</sup> étage est aussi un plus. Il y a d'autres modifications et aménagements prévus dans le projet qui nous est soumis ce soir et ils sont parfaitement détaillés dans les documents que nous avons reçus. Les deux projets étant différents, il ne faut pas comparer les 250'000 francs de décembre 2018 et les 375'000 francs de ce jour. Il s'agit d'un autre projet que nous approuvons à l'unanimité. Nous avons bien conscience qu'il ne s'agit que d'une étape dans la réfection de notre Salle de spectacles et que d'autres phases vont suivre nécessitant des sommes importantes. Nous avons apprécié l'information concernant la ventilation et nous espérons vivement qu'une solution pourra être trouvée. La fraction socialiste soutient cette modification de l'état des faits et accepte le crédit d'engagement de 375'000 francs, par autofinancement."

M. Claude Voisin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt de la documentation relative à l'augmentation substantielle du crédit d'engagement initialement voté par notre Conseil de ville en fin d'année passée. Si, et nous vous rassurons d'office, il nous semble absolument indispensable de doter cette salle d'un système permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'étage, notre fraction a longuement débattu sur les modalités et les choix à faire, mettant en parallèle les options et leur coût. En l'occurrence, le nombre de places et le coût lié a fait débat. Le projet du monte-charge amputé déjà l'étage principal de la salle d'une cinquantaine de places, ce qui, disons-le, n'est pas négligeable, notamment dans les calculs des organisateurs d'événements qui verront leurs rentrées financières potentielles à salle comble réduites d'un sixième. Mais si nous voulions économiser un tant soit peu sur ce crédit d'engagement en réduisant la voilure et en évitant les travaux coûteux en lien avec la

sortie de secours, la galerie devrait s'alléger d'encore une trentaine de sièges. A ce stade, une réflexion a donc eu lieu dans nos rangs sur la vision politique de ce lieu à moyen et long terme. A l'issue de longues discussions, il nous apparaît indispensable de conserver une galerie dotée d'un maximum de sièges et de maintenir dans cette salle de spectacles une capacité maximale afin d'y favoriser l'accueil d'événements polyvalents et l'offre complémentaire dans notre Ville. Nous sommes donc favorables unanimement au projet global. Notre fraction s'est ensuite interrogée, et c'est là l'objet d'une question tout à fait naïve ce soir, sur le réaménagement de la cuisine de la salle. Effectivement, et au vu de la tendance actuelle pour les locataires de la salle à accueillir des traiteurs plutôt qu'à cuisiner sur place, nous aurions aimé, à titre purement informatif, être renseignés sur les réfections concernées par les CHF 90'000.-, et donc sur les options prises dans cette mise aux normes. La fraction ARC, unanime, soutient l'installation d'une solution pour les personnes à mobilité réduite, relève le travail effectué et en remercie ses auteurs, et salue au passage l'installation opportune d'un WC supplémentaire au premier étage. Nous ne pouvons que souligner, une fois de plus, que les normes cantonales diverses contraignent à des dépenses supplémentaires colossales, et qu'il n'est pas évident, en ce sens, de mener à bien des rénovations dans de tels objets. Nous acceptons l'augmentation du crédit d'engagement de CHF 250'000.- à CHF 375'000.-."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Les CHF 90'000.-, c'est une estimation. Ceci est dû aux normes AIB, et l'électricité, qu'il faut revoir. Il y a aussi le système portes coupe-feu, et également une grande partie qui concerne les normes au niveau des mesures d'hygiène. Même si vous avez un traiteur qui vient avec ses plats, certaines normes sont obligatoires, et la cuisine de la Salle de spectacles ne répond plus à ces normes. Ce qui peut être conservé, le sera. Nous n'allons pas remplacer des éléments juste pour les remplacer."

M. Claude Voisin, ARC : "Merci."

M. Yann Doutaz, PLR : "La fraction libérale-radical a pris bonne connaissance du rapport du Conseil municipal au sujet de la modification de l'état des faits concernant la réalisation d'un monte-personnes intérieur et la mise aux normes de protection incendie de la Salle de spectacles. En date du 13 décembre 2018, le Conseil de ville a accepté un crédit d'engagement de CHF 250'000.- concernant la réalisation d'un ascenseur intérieur et la mise aux normes de protections incendie de la Salle de spectacles. Malheureusement, le Service des monuments historiques du canton de Berne n'a pas approuvé le projet de base. Afin que l'utilisation de la Salle de spectacles puisse perdurer dans des conditions adéquates, la fraction libérale-radical approuve la libération d'un crédit d'engagement de CHF 375'000.- prévu partiellement au plan financier à hauteur de CHF 250'000.-, par autofinancement, pour réaliser l'installation d'un monte-personnes ainsi que la création de sanitaires supplémentaires et la mise aux normes de protections incendie."

Au vote, la modification de l'état des faits : crédit d'engagement de CHF 375'000.- (CHF 250'000.- voté par le CV en date du 13 décembre 2018), prévu partiellement au plan financier, pour la réalisation d'un monte-personnes (auparavant un ascenseur) intérieur à la Salle de spectacles et divers travaux à réaliser, dont l'aménagement d'un bloc WC supplémentaire au 1<sup>er</sup> étage, financé par autofinancement, est acceptée à l'unanimité.

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je profite de l'occasion pour vous informer de 2-3 choses. Le système de location va être revu totalement, ainsi que le contrat d'entretien lié aux installations techniques. Le système actuel avec la société GC-Tech Sàrl date d'une décision du Conseil municipal de 1990. Il est temps de dépoussiérer ceci."

7. Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral »

M. Patrick Domon, ARC, propose Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, et M. Swann Thommen, ARC."

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Nathalie Fiechter, PS, et M. Vital Carnal, PS.

M. Samuel da Silva, PLR, propose Mme Gisèle Tharin, PLR, et M. Denis Gerber, PLR.

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

8. Nomination d'un membre au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de M. Cornelio Fontana, inéligible suite à quatre mandats consécutifs (art. 22 RO)

M. Mathias Nikles, PLR : "Le parti libéral-radical propose M. Ludovic Zürcher au sein de la Commission urbanisme et mobilité en remplacement de M. Cornelio Fontana, inéligible suite à quatre mandats consécutifs."

Au vote, le candidat est nommé à l'unanimité.

9. Motions et interpellations

M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, alors nous avons une motion qui a été déposée ce soir. Je donne la parole au parti libéral-radical."

M. Daniel Müller, PLR : "Motion intitulée : Gestion du parc immobilier des immeubles de notre commune. Lors de la séance du 24 octobre 2013, notre fraction avait déposé une motion concernant la gestion du parc immobilier et avons informé le Conseil de ville que nous allions réactualiser cette dernière. Par cette prise de parole, cela est chose faite et nous pouvons dès lors considérer notre motion du 24 octobre 2013 comme traitée par le dépôt de cette "nouvelle" motion. Le parc immobilier de notre commune se compose de :

- Rue de la Clef 37 : 10 appartements.
- Rue Jacques-David 4, 6 et 8 : 23 appartements.
- Office du tourisme : 2 locataires (Parc régional Chasseral et Jura bernois Tourisme).
- Route de Sonvilier 3 (bâtiment ceff SANTÉ-SOCIAL) libéré prochainement par le Canton.
- Les abattoirs dans le cas où l'investisseur ne donnerait pas suite à son accord avec la commune.
- Le manège dans le cas où le projet de la Maison de la musique ne se réaliserait pas.
- Les bâtiments administratifs à la Rue Agassiz.
- Les bâtiments de la voirie et des Services techniques.

- La volière à la Rue du Vallon.
- La Salle de spectacles.
- Plus tous ceux que nous avons malencontreusement oubliés.

Les immeubles de la Rue Jacques-David sont au bénéfice d'un règlement spécial de notre compétence. Par ailleurs en se basant sur le rapport d'activité 2017 de la Commission de gestion, un grand déficit dans l'application de ce règlement a été relevé et cette commission a demandé à l'exécutif de respecter cette réglementation ainsi que de mettre à jour les missions des services devant interagir dans la gestion de ces immeubles. Pour le reste des bâtiments, la fraction libérale-radical demande au Conseil municipal de rendre un rapport complet de la gestion des bâtiments et de la planification des entretiens prévus à moyen et long terme. Nous souhaitons également que le rapport contienne :

- Une évaluation sur les possibilités d'externaliser la gestion courante des appartements de nos immeubles par des professionnels de l'immobilier ou par une fiduciaire.
- Une évaluation sur les possibilités de la création d'une agence immobilière communale.

Nous souhaitons en effet que le personnel communal se concentre plus sur les gros projets de nos immeubles au lieu de devoir régler un nombre incalculable de petites choses."

M. Patrick Tanner, "Conformément à l'art. 3, al. 3, du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, le Conseil municipal proposera à votre conseil lors de sa prochaine séance soit l'entrée en matière ou son refus, et il appartiendra au Conseil de ville de déterminer la suite."

M. Gaëtan Aellen, président : "Très bien, nous pouvons passer aux réponses aux interpellations. Je donne la parole au Conseil municipal."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Je vais apporter une réponse définitive à l'interpellation de M. Beat Grossenbacher, ARC, du 3 septembre 2015 portant sur les Schubertiades. Il y aura bientôt 4 ans, M. Beat Grossenbacher, actuel chancelier, avait déposé une interpellation dans laquelle il proposait au Conseil municipal d'étudier la possibilité pour notre commune de faire acte de candidature pour l'organisation des Schubertiades, festival de musique classique le plus populaire en Suisse romande. Il rappelait à cette occasion que depuis 1973, des villes comme La Neuveville, La Chaux-de-Fonds ou Porrentruy avaient accueilli cet événement. Bienne s'apprêtait alors à recevoir les Schubertiades et 20'000 visiteurs. J'avais alors répondu que l'idée était séduisante mais que cela me paraissait compliqué, vu l'ampleur de l'événement, d'organiser un tel festival à Saint-Imier. J'avais alors émis l'idée d'une collaboration avec les communes environnantes. J'ai ensuite pris contact avec Espace 2 pour demander le cahier des charges tout en posant une candidature "sous-réserve". J'arrivais un peu trop tôt et on m'a prié d'attendre que le comité se réunisse pour évaluer les candidatures pour 2019. J'ai attendu plusieurs années, tout en tentant de renouer les contacts et en proposant une candidature double avec Tramelan. Mais je n'ai pas reçu de cahier des charges. Début 2019, j'ai retenté ma chance en envoyant un mail. J'ai alors reçu une réponse de la personne nouvellement nommée au comité d'organisation qui s'est montrée intéressée par la candidature de Saint-Imier. J'ai enfin obtenu le cahier des charges dans la foulée. Et là j'ai vite compris que ce serait très compliqué pour Saint-Imier d'organiser un tel événement. Je me suis approché de M. Philippe Krüttli, directeur de l'Ecole de musique du Jura bernois, pour qu'il évalue à son tour la faisabilité du projet pour 2021. Il m'a très vite répondu qu'à ses yeux, nous n'avions pas les moyens d'organiser les Schubertiades à Saint-Imier.

- Au niveau des salles, le total des places assises est à peu près à la moitié de ce qui est demandé (sans compter l'éventuelle Maison de la musique qui ne serait de toute façon pas achevée en automne 2021).
- L'espace urbain de Saint-Imier ne s'accommode pas bien avec les exigences de mobilité et d'accessibilité requises.
- Une fermeture de la route cantonale serait nécessaire sur deux jours en tout cas. L'itinéraire de déviation perturberait aussi beaucoup l'espace autour de la Salle de spectacles.
- Pour le concert de gala, on est loin du compte avec notre salle. Nous n'arrivons de plus pas à satisfaire les autres demandes liées au concert de gala (loges pour chœur et orchestre hommes et femmes).
- Un recours à des salles dans les villages avoisinants n'arrange pas beaucoup la situation et demanderait la mise en place de navettes onéreuses et pas forcément dans l'esprit de la manifestation.
- Enfin, même en imaginant que nous disposerions de toutes les infrastructures nécessaires, le délai jusqu'à l'échéance de 2021 est trop court pour réunir un comité de personnes motivées et disponibles pour ce type d'engagement.

M'appuyant sur son analyse, j'ai donc dû à regret annoncer le 20 février dernier à M. Funk, d'Espace 2, que Saint-Imier retirait sa candidature pour l'organisation des Schubertiades en 2021. Il m'a répondu le jour même qu'il comprenait très bien nos craintes et nos problèmes et qu'il était effectivement préférable de ne pas s'engager dans ces conditions. Mais le cas échéant il restait à disposition pour nos projets futurs. Ainsi, après avoir étudié la possibilité d'organiser les Schubertiades, le Conseil municipal est désolé d'annoncer qu'en l'état actuel il n'est pas envisageable pour notre commune de se lancer dans une telle entreprise. Je vous remercie d'avance de votre compréhension."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Je vais tenter, au nom du Conseil municipal, de répondre de la manière la plus complète possible aux interrogations de la fraction PLR quant à deux interpellations, la première concernant des cours informatiques pour les aînés et la deuxième concernant le taux d'aide sociale de notre commune. Concernant l'interpellation intitulée : Cours d'informatique pour le 3<sup>ème</sup> âge. Cette thématique a déjà été abordée dans le cadre de la Commission de la Jeunesse, dans ce cas, comme dans d'autres, des expériences probantes et satisfaisantes ont été déjà réalisées dans l'Arc jurassien. Pro Senectute propose à quelques endroits un projets nommé, "Cyberthé" tout comme un cybercafé. Il propose un lieu de compétences pour tout ce qui concerne les nouvelles technologies, ordinateurs, tablettes et smartphones, mais au lieu d'y boire du café, on y sert du thé et des petits biscuits. Cet aspect, bien qu'anecdotique, est important, car l'apprentissage des nouvelles technologies passe forcément par des moments conviviaux. Après plusieurs années d'expériences à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel, il a été démontré qu'au-delà des cours qui pouvaient être donnés aux aînés, c'est surtout le soutien par des personnes maîtrisant ces technologies, avec les outils de l'utilisateur lui-même, qui est le plus profitable. Envoyer ou recevoir des photos, publier sur les réseaux sociaux ou communiquer avec les petits-enfants qui se trouvent de l'autre côté de la planète font partie des compétences qui pourront être apportées par ce projet. Le projet est d'autant plus profitable pour la cohésion sociale, qu'il met en présence personnes âgées en lien avec de jeunes adultes. L'échange d'expériences, d'histoires de vies et la mise à disposition des compétences entre ces populations, permettent de répondre concrètement à cette problématique de l'accès aux nouvelles technologies pour les aînés en apportant une plus-value par l'échange intergénérationnel. Reste à évoquer le coût de ce programme et les possibilités de travailler avec des structures existantes. Pro Senectute pourrait, par exemple ajouter cette offre à Saint-Imier sur son programme, et des contacts ont été pris avec le responsable informatique de



l'Ecole secondaire. Il ne resterait finalement que les émoluments distribués aux jeunes moniteurs ainsi que la part des frais occasionnés par le thé et les petits gâteaux. Le Service de l'action sociale ne dispose pas de budget pour ce programme mais si le Conseil de ville le demande, nous pourrions au sein du Conseil municipal, dégager un montant de CHF 2'000.- permettant d'implémenter ce projet à partir de la rentrée d'août. Le numérique étant un thème d'actualité et pouvant profiter au sein de l'administration d'un membre de la Commission Fédérale pour l'Enfance et la Jeunesse, je ne peux que vous recommander la lecture du rapport suivant, intitulé "Grandir à l'ère du numérique" que vous pouvez obtenir en version électronique ou pour les plus attachés au papier, auprès de la Chancellerie fédérale."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci pour la réponse."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Maintenant concernant l'interpellation intitulée : Aide sociale : Saint-Imier avec 11,43 % est nettement au-dessus de la moyenne du canton qui est de 4,6 %. En préambule je me permets de vous présenter la plaquette qui vous a été distribuée et qui s'intitule "L'aide sociale en bref et en clair". Cette brochure d'une vingtaine de pages vous permettra, si vous n'êtes pas complètement à l'aise concernant le fonctionnement de l'aide sociale, de comprendre de quel cadre légal nous parlons et surtout de préciser un certain nombre de points, qui comme vous l'avez souligné dans votre interpellation font remonter, je cite, "un certain nombre de critiques pas toujours objectives ou de commentaires". Je tiens aussi à préciser quelques points concernant les financements de l'aide sociale et le mélange qui est très largement fait entre les dossiers d'aide sociale et ceux qui dépendent des mandats accordés par l'Autorité de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (APEA). Différencions les deux types de prise en charge : l'aide sociale dépend d'un cadre légal qui lui est propre. Son ancrage figure dans la Constitution fédérale à l'article 12 notamment. Dans le canton de Berne, comme partout en Suisse, des lois cantonales existent et se réfèrent toutes, ou presque, aux normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Bien que le canton de Berne souhaite par son conseiller d'Etat réduire encore cette aide aux personnes en allant en deçà de ce qui est attribué ailleurs en Suisse. Nous aurons par ailleurs la possibilité de nous exprimer dans les urnes à ce sujet dans 10 jours. Ces normes sont largement expliquées dans la brochure que nous vous avons remise. L'aide sociale répond à une logique inscrite à la fois dans la Constitution mais également dans la Loi sur l'aide sociale, elle doit être accordée selon des critères qui sont très restrictifs, identiques dans toutes les communes du canton et doivent permettre, dans le meilleur des cas de subvenir à une existence digne. Le système de financement est globalement celui-ci : l'ensemble des coûts d'aide sociale est partagé pour toutes les communes du canton à raison de 50 % des frais et répartis en fonction du nombre d'habitants, le reste étant à la charge du canton. Le financement des personnes travaillant pour cette mission est, pour sa part intégralement, pris en charge par le canton et n'émerge pas aux frais des communes. Les mandats, cependant, sont ordonnés par une autorité, l'APEA, et les mandats des curateurs professionnels, qui suivent des personnes, enfants, personnes âgées, etc., dépendent directement de cette même autorité. Toutes ces actions sont comptabilisées par types de dossiers, une curatelle d'enfant compte plus qu'une curatelle d'adulte par exemple et un forfait est attribué par le canton pour ces différents mandats. Pour Saint-Imier, cela représente plus de 1,4 millions de francs de recettes pour les charges salariales en 2018, aide sociale et mandats réunis. Globalement si ces dossiers étaient traités dans une commune de l'Emmental, les frais pour notre collectivité seraient les mêmes qu'actuellement, à l'exception des infrastructures qui sont entièrement à la charge des communes. L'aide sociale est, de mode générale, bien plus demandée et accordée en Suisse latine qu'en Suisse alémanique, exception faite des grands centres urbains qui se retrouvent confrontés aux mêmes difficultés des deux côtés de la Sarine. Le contrôle social, la peur de se faire remarquer, la honte de "profiter du système" ou la mise à ban des bénéficiaires au sein des communautés rurales n'est pas un mythe, on retrouve globalement ces mêmes difficultés d'accès aux droits fondamentaux dans le domaine du chômage par exemple. Elle est plus présente partout en milieu urbain et dans les communes bénéficiant d'infrastructures que dans les campagnes ou dans les communes périurbaines. Cela étant dit, et en tenant

compte de la marge de manœuvre qui nous est accordée par la loi, nous n'avons en l'état pas de moyens d'analyser de façon scientifique, ni l'augmentation globale des cas d'aide sociale, ni l'augmentation des mandats attribués par l'APEA. Comme le Conseil municipal l'avait fait en 2018, nous pouvons expliquer un certain nombre de déterminants, notamment l'apparition massive des working-poor, l'impossibilité pour les personnes de plus de 50 ans de retrouver un emploi ou la difficulté pour les jeunes adultes de s'insérer tôt et durablement dans le marché du travail. Ce n'est jamais simple et les causes de l'arrivée des personnes à l'aide sociale ne sauraient répondre à une prétendue "attractivité" d'une commune plutôt qu'à une autre. De nombreuses études scientifiques cette fois, démontrent en effet que le "tourisme social" n'existe pas en Suisse. La mission des services sociaux est de répondre à la loi et uniquement à la loi. La difficulté de proposer des alternatives au canton est réelle, notre Municipalité en a fait l'expérience en 2017. En effet, notre commune a proposé au canton de cofinancer un projet pilote plus local, d'insertion par le travail, mais celui-ci n'est pour le moins pas entré en matière, s'appuyant sur des fonctionnements et des institutions existants. Saint-Imier souffre paradoxalement dans ce domaine de ce qui fait sa richesse, petite ville, forte composante urbaine, richesse des infrastructures culturelles, une ville où, absolument, il fait bon vivre ! La configuration de notre ville, avec des infrastructures importantes, une composante indiscutablement urbaine, des appartements bon marché et une proximité avec nombre d'entreprises font que, naturellement, elle attire des personnes espérant trouver ou ayant trouvé un emploi. Il est évident que les taux d'aide sociale entre une commune agricole du Seeland et Saint-Imier ne peuvent pas être comparés mais il n'est pas non plus possible de répondre de manière scientifique à la question que vous, et nous, nous posons. Pour ce faire, la Commission sociale propose de confier une étude à un organisme, HES, ou Université, afin de pouvoir poser un véritable diagnostic socioéconomique et socioculturel de notre commune tout en sachant que de nombreuses difficultés techniques seront à dépasser pour cette étude. La protection des données des personnes n'étant qu'un seul des domaines où nous serons confrontés aux limites de ce que permet la loi. Cette étude, si nous pouvons la réaliser, sans volonté de discrimination et de stigmatisation d'une population déjà en difficulté, aura peut-être le mérite de démontrer que les réalités ne sont pas identiques dans toutes les régions et communes du canton. Il n'en demeure pas moins, et il est important de le souligner, que les personnes émergeant à l'aide sociale arrivent souvent chez nous après plusieurs années de difficultés et que c'est seulement lorsque tous les autres dispositifs possibles sont épuisés que le recours à l'aide sociale intervient. Le grand défi reste, pour notre commune comme pour les autres, de favoriser au maximum la réinsertion des bénéficiaires et d'axer nos efforts sur la prévention de la précarité et des difficultés sociales, afin d'endiguer la spirale des coûts liée à une chronicité des besoins d'aides. Ces démarches sont cependant loin d'être applicables pour chacun, et nécessitent également une somme conséquente d'investissements, financiers et de temps, qu'il est paradoxalement souvent difficile d'obtenir politiquement. Il faudrait assurément oser investir plus dans la prévention pour tenter d'enrayer au maximum les cercles vicieux de la dépendance."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci des informations données. Elles sont tellement denses que je vais attendre qu'elles soient sur papier pour pouvoir m'en imprégner. Merci."

M. Patrick Tanner, maire : "Suite à l'interpellation de M. Samuel da Silva, PLR, la Chancellerie municipale a effectué un sondage auprès de tous les membres du législatif. Il en ressort que 18 conseillères et conseillers de ville sont prêts à recevoir des fichiers informatiques exclusivement. Les 13 autres souhaitent que la documentation continue à leur être remise sous forme de papier. Compte tenu de ce résultat plutôt encourageant, la Chancellerie municipale et le Service informatique ont étudié une solution rationnelle et unique pour tous les utilisateurs potentiels de la Municipalité. Il faut en effet savoir que le Conseil municipal et plusieurs commissions ne reçoivent aujourd'hui déjà la plupart des documents que sous forme électronique. Ce soir, nous pouvons vous annoncer qu'une plate-forme est en place à l'échelle communale. Dès demain, elle sera à disposition non seulement du Conseil de ville et du Conseil municipal, mais également des commissions municipales et de la presse. Vous allez recevoir un courriel de M. Fabien Lavanchy, notre informaticien, avec votre nom d'utilisateur,

votre mot de passe et, bien sûr, un mode d'emploi. La plate-forme de partage de documents proposée permet de consulter les ordres du jour, rapports et autres dossiers mis à disposition au format électronique. Elle est disponible et peut être utilisée depuis n'importe où. Il suffit de disposer d'un PC, Mac, laptop ou smartphone et d'une connexion à internet. Dès demain, vous aurez la possibilité d'y consulter les documents que vous avez reçus pour cette séance. Vous pourrez en disposer en tout temps dans le dossier "Archives". Dès qu'il sera disponible, le procès-verbal de la présente séance sera déposé dans le dossier "PV". Pour ce qui est de la prochaine séance du Conseil de ville, celle du 20 juin, les documents seront disponibles sur la plate-forme 15 jours avant. Chaque fois, médias compris, vous recevrez toutes et tous un courriel vous informant de la mise en ligne d'un nouveau dossier. Le but du PLR, si nous avons bien compris l'interpellation de M. Samuel da Silva, PLR, est non seulement d'utiliser sensiblement moins de papier, mais également d'économiser des frais d'expédition. Dès lors, nous proposons que les personnes qui ont manifesté le souhait de continuer à recevoir la documentation sous forme de papier, viennent la chercher à la chancellerie. Celle-ci leur sera remise au guichet. Pour ce qui est des comptes et du budget, ils continueront à vous parvenir par courrier postal, comme cela a été souhaité par l'interpellateur. Mais, ils seront également disponibles sous forme informatique. Pour terminer, et pour autant que les mesures que nous venons de détailler soient appliquées, nous pouvons répondre de la manière suivante aux trois questions posées par M. Samuel da Silva, PLR :

1. Les économies réalisées peuvent être estimées à quelque 3'000 francs par an, soit 900 francs en frais postaux et 2'100 francs en photocopies.
2. A son article 8, alinéa 1, le Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier se contente de préciser que "l'ordre du jour, les préavis ainsi que la documentation sont envoyés 15 jours avant le Conseil de ville". Dès lors qu'il n'est pas précisé sous quelle forme, il n'y aurait du point de vue du Conseil municipal pas de modification à apporter au règlement communal.
3. Comme cela a été précisé en préambule, la livraison des documents sous forme électronique peut être mise en place à court terme."

M. Samuel da Silva, PLR : "Merci pour cette réponse. Merci au Conseil municipal et à l'administration pour la réactivité. Je me réjouis d'emblée de cette mise jour de notre commune."

M. Patrick Tanner, maire : "Je me permets de répondre à l'interpellation posée par M. Christian Tharin, PLR, lors du dernier Conseil de ville et concernant l'organisation de la Police administrative. En préambule, je tiens à adresser mes remerciements aux agents de police qui effectuent au quotidien un travail remarquable et parfois dans des conditions difficiles. Ils sont régulièrement raillés voire insultés et malgré cela, ils font leur travail en restant de bonne humeur et au service de nos concitoyennes et concitoyens afin de garantir que les intérêts de chacun soient pris en compte et respectés par les autres usagers. Trop souvent, on oublie, au même titre que les hommes des Travaux publics le font pour le déneigement, qu'ils se lèvent en pleine nuit pour assurer le respect des mesures hivernales. Je regrette également qu'un tel discrédit soit alimenté au travers de votre intervention dans Le Journal du Jura, puis même dans Le Matin avec des titres polémiques du type "Mais qui donc fait sauter les amendes ?" ou encore "Amendes supprimées : le Maire éteint l'incendie". On pourrait croire que l'on vit dans une république bananière à Saint-Imier. Je le regrette d'autant plus, Monsieur Tharin, que vous étiez président et que vous êtes toujours membre de la Commission de gestion et que vous auriez pu, sans difficulté aucune, avoir accès à ces informations sans créer un climat de suspicion totalement injustifiée envers la Police, le Conseil municipal ou encore moi-même. Cela dit, je vais apporter les réponses à vos questions en les reprenant une à une :

1. Quel est l'organe compétent pour supprimer une amende d'ordre ?

La responsabilité d'infliger une amende d'ordre incombe à l'agent chargé du contrôle. Le retrait d'une amende d'ordre n'est autorisé que lorsque la personne chargée du contrôle s'est trompée dans les faits ou dans les éléments constitutifs de l'infraction. L'annulation de l'amende d'ordre relève en principe de la compétence de la personne ayant effectué le contrôle. Si l'amende d'ordre a été infligée par un organe de contrôle de la commune, la commune respectivement la division de la commune chargée du contrôle des véhicules en stationnement peut exercer une influence jusqu'à un certain degré sur l'annulation d'une telle amende. Ce, toutefois, seulement dans le cadre décrit ci-dessus. Si une amende d'ordre est annulée de manière illicite, la question de l'élément constitutif d'entrave à l'action pénale se pose. Celui qui contraint un collaborateur ou une entreprise mandatée à annuler ou à modifier une amende d'ordre se rend éventuellement punissable pour entrave à l'action pénale et éventuellement contrainte.

## 2. Combien d'amendes d'ordre ont-elles été supprimées en 2018 ?

En 2018, 55 amendes d'ordre ont été supprimées sur un total de 1'486 contraventions, soit 3,7%. En voici le détail :

- 2 amendes annulées en raison d'une erreur de numéro de place de parc mais dont la place était payée;
- 3 sur le parking de l'Hôpital en zone bleue en raison d'une hospitalisation d'urgence;
- 26 en raison de vices de forme suite à des réclamations (9 concernent les agents de la Police administrative et 17 les deux agences de sécurité mandatées);
- 4 en raison d'un chargement ou déchargement de marchandises;
- 2 à des personnes à mobilité réduite qui avaient oublié de placer leur carte sur le pare-brise;
- 2 pour cause de panne de véhicule;
- 7 en raison d'une erreur dans le numéro de plaque ou de plaques inconnues;
- 3 suite à l'absence de signalisation après les travaux à la Rue du Temple;
- Et finalement 6 à la Rue de Beau-Site en raison d'une signalisation pouvant porter à confusion.

## 3. Des macarons permanents pour parquer au-delà du temps fixé en zone bleue ont-ils été accordés, si oui pour quelles raisons ?

Des macarons permanents pour parquer au-delà du temps fixé en zone bleue ont en effet été délivrés par le Conseil municipal à SASDOVAL (6 autorisations) ainsi qu'à une infirmière indépendante pour les soins à domicile. Pour la première fois depuis de nombreuses années, 13 autorisations de stationner de manière illimitée ont été délivrées au printemps 2018 par le Conseil municipal suite à l'engagement pris par le Département urbanisme et mobilité dans le cadre du chantier de la Place du Marché. Cette pratique a ensuite ouvert la voie pour les travaux qui ont suivi durant l'année à la Raiffeisen (1 autorisation) ainsi qu'à la Rue Agassiz (12 autorisations). Cette pratique a aujourd'hui été interrompue et abrogée par le Conseil municipal.

## 4. Qui est responsable de l'engagement de nos policiers sur le terrain ?

Les policiers administratifs sont responsables de leur engagement sur le terrain. Je dois dire que je ne comprends pas très bien où vous voulez en venir avec cette question. Les agents sont attachés au Service administration générale et police dont le chef de service est M. Yanick Courvoisier.

## 5. Qui est le garant politique ?

Conformément au droit supérieur, le maire est le chef opérationnel de la police. Mon collègue M. Marcel Gilomen, en charge de l'Urbanisme et de la Mobilité, est pour sa part responsable de toutes les questions liées à la circulation routière ou touchant à la sécurité du domaine public.

## 6. Combien d'amendes d'ordre ont déjà été distribuées à ce jour depuis le début de l'hiver ?

Durant l'hiver 2018/2019, ce sont 446 amendes d'ordre qui ont été infligées en raison du non-respect des mesures hivernales.

## 7. Cela représente quel montant ?

Pour les mesures hivernales, ces 446 contraventions représentent un total de 17'840 francs. Durant l'année 2018, je peux encore vous communiquer que sur les 1'486 amendes d'ordre distribuées, 1'222 ont été payées pour un total de CHF 53'735.40, 62 ont fait l'objet d'une dénonciation au Ministère public, 26 n'ont pas été payées (17 en provenance de France, 1 d'Angleterre, 3 d'Espagne, 3 d'Allemagne et 2 de Belgique), 121 étaient encore en cours d'encaissement au 31 décembre 2018 et 55 ont été annulées.

## 8. Quels sont les coûts engendrés pour distribuer ces amendes ?

Il s'agit en grande partie des coûts salariaux des agents. Il n'y a pas d'autres coûts liés à la distribution de ces amendes d'ordre, à l'exception des carnets d'amendes d'ordre. Durant les mesures hivernales, les heures de travail de nuit de 3 h 00 du matin à 6 h 00 sont comptabilisées à 150 % à reprendre en congé dès que possible. En outre, une indemnité d'intervention de CHF 50.- et doublée les week-ends et les jours fériés est versée aux agents en sus du salaire. Il n'y a cependant pas d'indemnité de service de piquet. En plus des coûts liés à nos agents, je peux encore mentionner les coûts engagés auprès d'une agence de sécurité privée pour un montant total en 2018 de CHF 36'570.70 et pour différentes missions. Les agents de sécurité sont toutefois également habilités par la Police cantonale à verbaliser les véhicules stationnaires en infraction.

## 9. Enfin sur le même sujet, où en est le traitement de notre intervention du 5 février 2015 qui a été transmise au Département de l'administration générale ?

Comme je vous l'avais communiqué lors du Conseil de ville du 8 décembre 2016, le dossier de la création d'une éventuelle fourrière est dans les mains du Département de l'urbanisme et de la mobilité depuis cette date. Je n'ai malheureusement pas plus d'information à ce stade à vous communiquer concernant ce dossier. Mon collègue, M. Marcel Gilomen peut peut-être vous éclairer à ce sujet."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci. Je précise juste que notre intervention n'était pas de discréditer l'action des agents, mais bien au contraire de montrer leur travail, et qu'ils ne font pas "simplement rien", mais qu'ils sont là."

M. Patrick Tanner, maire : "Merci, je m'en réjouis."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Concernant la fourrière, nous avons essayé de l'intégrer dans une place en amont des Longines, pour y mettre également le container feu et les déchets carnés. Malheureusement, nous avons eu un refus de l'OACOT et de l'OPC. Pour le moment, la fourrière et le container feu sont encore à l'étude. Pour les déchets carnés, la solution n'est pas encore définitive."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Gaëtan Aellen, président : "Y a-t-il encore des réponses aux interpellations ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer aux nouvelles interpellations. Je donne la parole."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée Eaux usées. Je me permets de revenir sur cet objet. En effet en date du 16 juin 2018 le conseiller municipal chargé de ce dossier avait fourni diverses informations. Plus particulièrement il avait signalé :

1) Que le Conseil municipal avait confié en date du 20 mars 2018 un mandat pour actualiser les 2 PGEE (zone urbaine et zone agricole) à un bureau d'ingénieurs.

Ma question :

- Où en est-on de ce dossier ?
- 2) Qu'un inventaire de chaque bâtiment (localisation, répertoriage, intégration dans une base de données) avait été réalisé.

Nous nous permettons donc de revenir sur des questions qui n'ont toujours pas reçu de réponse précise et pourtant il nous semble que des dossiers et des archives des services concernés mis à jour régulièrement doivent pouvoir fournir les éléments demandés.

Je les rappelle pour la forme :

a) Puits perdus

- L'utilisation des puits perdus est-elle légale ?
- Comment est assuré le contrôle de ce mode d'élimination ?
- En cas d'accident écologique qui est responsable, le propriétaire ou la commune ?

b) Fosses septiques

- Quelle est la cadence des contrôles des vidanges des fosses ?
- Quel département assume la responsabilité de ces contrôles ?
- Des archives de ces contrôles sont-elles disponibles ?
- Combien de dossiers ont-ils été remis pour contrôle à nos services pour 2017, 2018 ?
- Les dossiers recueillis, analysés et contrôlés ces 5 dernières années devraient permettre de déterminer de manière concrète la charge réelle de travail représentée par cette activité. Qu'en est-il ?

D'autre part des chiffres ont été articulés dans les explications fournies; certes les dépenses nécessaires seront importantes, mais notre fraction est d'avis que d'une part l'égalité de traitement de tous les citoyens n'a pas de prix, mais surtout que le respect de l'environnement est fondamental. Notre démarche a pour but d'éviter tout risque de pollution et assurer une

élimination des eaux usées conformément aux exigences légales et aussi de mettre tous les habitants de Saint-Imier sur un pied d'égalité quant à cette problématique."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je vous remercie pour votre interpellation. J'en prends acte. Le Conseil municipal vous répondra lors d'un prochain Conseil de ville."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci."

M. Christian Tharin, PLR : "Interpellation intitulée : Protection des données. Selon l'article 14 du Règlement des commissions permanentes adopté par notre conseil en février 2015, la Commission de gestion exerce les attributions d'autorité de surveillance communale en matière de protection des données. Les recommandations émises par cette commission ne sont pas contraignantes pour l'exécutif, ce qui veut dire que ce dernier pourrait décider de ne pas entrer en matière sur certaines d'entre elles et rendant par conséquent caducs les efforts fournis par la Commission de gestion. Je me permets de dire qu'ici j'ai mis au conditionnel. Par le biais de notre intervention, nous souhaitons connaître les intentions du Conseil municipal lorsque ce dernier reçoit des recommandations de la part de la commission responsable du domaine de la protection des données et nous le prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Les recommandations émises sont-elles automatiquement suivies et particulièrement concernant la protection des données ?
- Qui porte la responsabilité en matière de protection des données lorsqu'une recommandation n'est pas suivie ?
- Est-ce que la Commission de gestion est-elle informée automatiquement lorsque des décisions touchant la protection des données sont prises, comme par exemple la plateforme internet sécurisée en cours d'élaboration qui sera disponible pour toutes les commissions ?
- Faut-il légiférer en introduisant une contrainte pour l'exécutif dès le moment où la Commission de gestion fait des recommandations et particulièrement concernant la protection des données ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Merci. Le Conseil municipal peut suivre les recommandations de la Commission de gestion, mais elles ne sont pas contraignantes comme vous l'avez dit. Elles sont suivies si le Conseil municipal estime qu'il y a un sens et si c'est pertinent. Lorsqu'on parle de responsabilité, évidemment, c'est celui qui prend la décision qui assume la responsabilité. Si le Conseil municipal devait prendre une décision contraire à une recommandation, et que c'est une erreur, cette erreur serait de la responsabilité du Conseil municipal et non pas de la Commission de gestion. Pour les autres questions, je vous propose de formuler une réponse, complète, représentative du Conseil municipal, lors de la prochaine séance."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Interpellation intitulée : L'Esplanade une histoire qui n'en finit pas. A de nombreuses reprises déjà notre fraction a fait mention des déprédations et des problèmes liés à l'Esplanade des collèges. Ce sont maintenant les habitants des alentours, de la Rue de la Chapelle, du Passage de l'Esplanade, et de la Rue Agassiz, qui par notre intermédiaire vous font savoir qu'ils n'en peuvent plus de ces problèmes récurrents concernant les fréquentations de cet endroit. Ce n'est pas faute d'avoir essayé de rétablir la situation en dialoguant avec les utilisateurs de l'Esplanade mais également en interpellant à l'époque les anciennes autorités, la Police administrative et cantonale mais également à travers de courriers malheureusement restés sans réponse. En 20 ans la situation s'est dégradée et les quelques mesures prises

n'ont pas connu de succès et le confort des habitants n'est de loin pas revenu et la traversée de l'Esplanade le soir est devenue une appréhension. Il n'est plus possible pour le voisinage de profiter de leurs espaces extérieurs en toute tranquillité car depuis quelque temps, la nouveauté de ces occupants est l'utilisation de "box musicale" pour passer du "RAP". Ces nuisances sonores ont lieu tant la journée que le soir. C'est une désolation de voir le nombre de déchets joncher le sol. Ce sont évidemment les employés communaux qui doivent quotidiennement évacuer les déchets, les débris de verre, les cannettes vides et remettre les lieux en état. Le fait que les lumières de l'Esplanade s'éteignent à 22 h 00 ne contraint en rien ces utilisateurs car ils se dirigent sous les arcades du ceff, lesquelles sont équipées d'une lampe avec détecteur, ils profitent également de l'éclairage du lampadaire situé au Passage de l'Esplanade. En cas de mauvais temps, c'est le parking situé sous l'Ecole à journée continue qui est fréquenté. A 3 reprises cette année déjà, les pompiers ont dû se rendre sur place suite au déclenchement de l'alarme automatique. C'est un ras-le-bol général des citoyens et l'interrogation justifiée de se demander ce que font les autorités communales pour leur sécurité et leur bien-être. Ils souhaitent avoir des solutions concrètes et radicales. Cela est effectivement une honte pour notre village, son image devient gangrénée par tous les événements survenus dernièrement dans la presse. Agressions, déprédations, drogues, tout ceci commence sérieusement à faire peur. Combien de temps encore allons-nous fermer les yeux sur ce qui se passe ? Nous sommes les élus de nos citoyens et nous nous devons de nous battre contre ce fléau. Il est important aujourd'hui d'agir avant qu'un malheureux et tragique événement ne se produise. On a toléré, on a été gentils, on a été patients et compatissants. On ne peut plus se permettre d'être passifs. Des solutions doivent être trouvées très rapidement. Il s'agit d'une urgence."

M. Patrick Tanner, maire : "Je ne peux pas laisser Mme Gisèle Tharin, PLR, dire que nous fermons les yeux sur ce qui se passe, et que nous sommes passifs. C'est quelque chose que je ne peux admettre puisque le Conseil municipal prend un nombre de mesures. Je regrette bien évidemment la situation qui nuit au voisinage, mais je peux vous dire que de nombreuses mesures sont mises en place. Au niveau de l'éclairage sous les arcades, c'est notamment pour permettre aux caméras de fonctionner. Les rondes sont aussi renforcées. J'ai passé une soirée avec la police pour aller parler avec les groupes de jeunes, et discuter de la problématique. Nous prenons chaque fois une mesure pour essayer d'endiguer ce phénomène. Malheureusement, nous n'avons pas de formule miracle. C'est une préoccupation des autorités. On ne ferme pas les yeux. Nous avons rencontré, pas plus tard que ce début d'année, sauf erreur, des habitants du quartier de l'Esplanade. Je vous donnerai encore en détail peut-être des mesures qui sont mises en place par l'exécutif. Je vous donnerai une liste des mesures qui sont prises et qui pourraient être prises sur la Place de l'Esplanade. J'aimerais aussi dire que cette problématique est certes un problème des autorités, mais aussi de tous les citoyens. Parfois la police ne peut pas intervenir seule dans certains groupes. Chacun doit avoir un comportement responsable. En tant qu'autorité, nous sommes ouverts. Nous sommes également parfois face à des situations où l'on ne trouve pas de solution. Nous sommes aussi en discussion avec l'Espace Jeunesse d'Erguël afin de discuter de cette problématique."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci M. le maire pour toutes ces explications."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Accès aux gradins de la Clientis Arena. Comme beaucoup de spectateurs des diverses manifestations qui se sont déroulées dans la nouvelle enceinte de la Clientis Arena (Patinoire d'Erguël) durant l'hiver qui peine à se terminer nous avons pu apprécier les nouveaux locaux mis à disposition de nos sportifs. Cependant nous nous permettons ce soir de demander au Conseil municipal d'intervenir auprès des gestionnaires de la patinoire (Erguël Sports SA) pour trouver une solution quant à l'accès aux gradins. En effet à l'intérieur les marches existantes ou leur absence dans certaines zones sont de vrais obstacles pour une partie non négligeable des personnes présentes lors des manifestations. Erguël Sports SA peut-elle envisager de remédier à cet état de fait pour le début de la saison prochaine ?"



M. Patrick Tanner, maire : "Je peux d'ores et déjà vous répondre, en tant que président d'Erguël Sports, que cette problématique est en cours, et que de nombreux travaux d'amélioration (Nous attendions aussi le décompte définitif.) sont à l'étude et devraient être réalisés avant l'ouverture de la prochaine saison. Nous discutons également des marches qui sont relativement petites à l'heure actuelle."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci."

M. Gaëtan Aellen, président : "Y a-t-il encore des interpellations ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Bien, ce n'est pas le cas, passons au point suivant."

#### 10. Petites questions

M. Gaëtan Aellen, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "En réponse à M. Michel Bastardoz, ancien conseiller de ville PLR, concernant la volière, un projet est à l'étude pour en faire un lieu de stockage. Nous sommes en train de voir pour la mise à niveau des sols, et l'étanchéité du toit. Il s'agirait également de rouvrir les toilettes pendant la journée pour les utilisateurs du jardin public, avec ouverture et fermeture à certaines heures comme cela se fait pour les toilettes publiques de l'office du tourisme. Vous en saurez plus prochainement."

M. Gaëtan Aellen, président : "Le Conseil municipal a-t-il encore des réponses aux petites questions ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Ce n'est pas le cas. J'ai reçu 7 nouvelles petites questions, je donne la parole."

M. Michel Ruchonnet, PS: "Cette question concerne les bâtiments sociaux gérés par la commune. Nous aimerions savoir quelle est la vision du Conseil municipal concernant la gestion des bâtiments, la politique de rénovation, y a-t-il des projets ou des pistes pour la présente législature qui débute ? Nous avons conscience que cela va occasionner quelques recherches et nous n'attendons pas de réponse détaillée ce soir. Pour le moment, au vu de la motion du PLR, nous allons attendre de voir si cette motion est acceptée. Ceci nous intéresse beaucoup et nous y reviendrons si besoin."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous aimerions savoir quelle est la vision du Conseil municipal concernant la petite enfance à Saint-Imier. Cette question fait suite à l'annonce par la fondation La Pelouse de fermer la crèche Barbapapa située dans les bâtiments de La Roseraie pour juillet 2020. Vous ne le savez peut-être pas mais la crèche Barbapapa fonctionne à La Roseraie depuis 2007 dans le cadre d'un projet intergénérationnel qui est une réussite. J'en veux pour preuve que La Roseraie (par son directeur M. François Nyfeler) a été invitée à présenter les résultats de cette expérience intergénérationnelle lors d'un colloque romand le 13 juin prochain qui va réunir le monde politique et le monde des institutions concernant la prise en charge des aînés dans nos communes au niveau romand. Quelle est la vision du municipal sur ce projet intergénérationnel qui relève d'une actualité brûlante ? Le canton de Berne s'est prononcé pour un système de "bons de garde" qui va amener un plus grand nombre de places de crèche et les parents seront encouragés à faire jouer la concurrence entre les crèches."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Effectivement, nous sommes tous au courant que la crèche Barbapapa va être retirée de La Roseraie. Avec cette décision on peut croire que le projet tombe à l'eau. Le Conseil municipal, également avec cette mise en place des bons de garde, va étudier votre question et dès que j'aurai plus de nouvelles à ce sujet, je reviendrai vers vous pour vous répondre."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Vous avez jusqu'en 2020, mais faut s'y prendre à temps."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "J'essaye avant 2020."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Cette question concerne l'engagement du Service social de Saint-Imier dans un projet initié par un collectif de bénéficiaires de l'aide sociale de la région. Comme vous l'avez appris dans les journaux, un collectif de bénéficiaires de l'aide sociale a pris l'initiative d'organiser le 1<sup>er</sup> mai dernier une "soupe populaire" qui a rencontré un certain succès. Le but de ces gens est de sortir de l'ombre et des caricatures ou autres stigmatisations. La radio romande était présente et a fait de nombreuses interviews. C'est lors d'une discussion avec ces citoyens à part entière que nous avons appris que le Service social de Saint-Imier n'avait pas désiré se joindre à cette action. La prochaine action de ce type est prévue pour la fin juin dans la vallée de Tavannes et nous serions fiers que notre Service social participe d'une manière ou d'une autre. Nous pensons qu'il faut saisir la main que ces gens nous tendent car ils ont leur place à la table des négociations pour savoir comment nous allons sortir de cet épineux problème. Jusque-là, le politique s'est contenté de prendre des décisions de manière unilatérale et ces gens nous font un signe d'appel qui est fort. Quelle est la position du Service social face à une action de ce genre ?"

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Je prends note. Je vais me renseigner auprès des collègues du Service social, et je reviendrai vers vous."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Pas vers moi, vers tous. Merci beaucoup."

M. Swann Thommen, ARC: "La fraction ARC aimerait s'interroger sur l'implantation dans un futur proche des antennes 5G dans notre paysage local et le rôle que peut avoir notre commune dans la régulation de cette nouvelle technologie. Depuis quelque temps beaucoup d'informations circulent dans les médias concernant les dangers de cette technologie et les moratoires déposés par le canton du Jura, Vaud et Genève ne font que soulever ces questions dans le rôle que l'Etat a face aux entreprises privées et aux risques que ce progrès technologique peut avoir sur les espèces et la biodiversité. Actuellement les moratoires déposés par ces cantons ont été réfutés par la Confédération qui argumente que seul son organe compétent est en mesure de prendre des décisions concernant les risques et l'implantation de cette nouvelle technologie. Il faut savoir que la Confédération a déjà permis l'implantation de nombreuses antennes sur le paysage suisse, en ville principalement, et que les autorisations vont être délivrées tout prochainement afin de déployer ce nouveau réseau. Pouvons-nous refuser de vivre dans la société de l'internet des objets connectés ? Ceux et celles qui ne le souhaitent pas ont-ils et elles l'occasion d'en empêcher le déploiement ? Il faut savoir qu'aujourd'hui il n'y a pas encore de moyens fiables pour évaluer la dangerosité de cette technologie et que malgré les alertes lancées par la communauté scientifique et ce depuis quelques années sur les risques engendrés par les ondes électromagnétiques, nous remarquons que le déploiement par les sociétés de télécommunication va bon train, nous vantons les mérites de l'internet instantané partout et pour tous. Plus de 230 scientifiques de plus de 40 pays ont exprimé leur "préoccupation sérieuse" concernant l'accroissement permanent et universel de l'exposition aux champs électromagnétiques par les technologies du sans-fil avant l'ajout du déploiement de la 5G. Ils font référence aux "nombreuses études scientifiques récentes qui ont démontré que ces champs électromagnétiques affectent les organismes vivants à des niveaux d'exposition bien en-dessous des valeurs limites internationales". Ces effets accroissent le risque de cancer, le stress cellulaire, de dommages génétiques, de changements structurels et fonctionnels du système reproductif, de déficits

d'apprentissage et de mémoire, de désordres neurologiques et d'impacts négatifs sur le bien-être. Ces dommages n'affectent pas seulement l'homme mais aussi la faune et la flore selon un nombre croissant d'études. Les dangers de la 5G et des micro-ondes ont été étudiés et les conséquences peuvent provoquer beaucoup de dommages. A titre d'exemple voici déjà des dommages qui ont été étudiés et qui démontrent que ces technologies de téléphonie ont un impact significatif sur le vivant. Elles provoquent des acouphènes, des pertes d'attention, des vertiges, des dépressions, des tensions nerveuses, de la fatigue chronique, des maladies infectieuses à répétition, des troubles du sommeil, de l'infertilité. Des effets néfastes ont été constatés sur les oiseaux, les souris et les rats, les insectes (abeilles, fourmis, mouches) ainsi que des vers nématodes et des bactéries. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé les radiofréquences comme "cancérigènes possible pour l'homme". On compte aujourd'hui environ 18'500 antennes en Suisse. Et selon l'Association suisse des télécommunications, il en faudra 15'000 de plus pour couvrir le territoire avec la 5G, donc quasiment le double d'émetteurs en plus. Car il faut savoir que le nouveau réseau 5G aura besoin de plus de petites antennes car sa capacité d'émission est plus faible que la 4G. Actuellement l'émission de ces ondes électromagnétiques peut être régulée de manière individuelle en décidant de n'utiliser son smartphone que maximum 30 min. par jour. Par contre la 5G quant à elle sera omniprésente nous imposant une exposition quasi continue. D'autre part dans cette course au progrès tous nos appareils devront être remplacés pour répondre à cette technologie. Obsolescence programmée peut-être. Il est donc nécessaire de se positionner face à cette nouvelle technologie. Actuellement ces décisions sont prises par l'organe compétent de la Confédération, l'Office fédéral de la communication. La seule possibilité actuelle à cette invasion technologique consiste à accepter ou non des permis de construire pour l'implantation de ces antennes dans notre commune. C'est pourquoi nous demandons fortement au Conseil municipal de bien vouloir se positionner quant aux futurs permis délivrés en la matière et de nous informer et de nous impliquer dans les décisions liées à cette invasion technologique."

M. Patrick Tanner, maire : "Merci pour la question. C'est un sujet d'actualité complexe. Les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Jura, ont d'ores et déjà suspendu les demandes de permis de construire. Il y a un flou juridique également puisque la compétence semble être à l'Office fédéral de la communication. Le Conseil municipal n'a pas été confronté à de telles demandes actuellement. Nous sommes plutôt confrontés à un certain nombre de trous creusés par Swisscom pour déployer la fibre optique. Mais nous allons nous positionner et apporterons la position de l'exécutif lors de la prochaine séance."

M. Swann Thommen, ARC : "Merci."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Petite question intitulée : Trottinettes, trottinettes électriques, rollers, planches à roulettes, vélos. Les beaux jours riment avec la sortie des engins à roues de toutes sortes. Nous voyons souvent sur les trottoirs du village ces différents moyens de locomotion en action. La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) est très claire en la matière. De plus, les trottinettes électriques qui deviennent un phénomène de mode très actuel sont soumises à des exigences bien précises. En effet, il faut être au minimum titulaire de la catégorie de permis M, par conséquent être âgé d'au moins 14 ans. Ce genre d'engin ne doit pas forcément être homologué. Les règles à observer sont identiques à celles du vélo et l'utilisation du trottoir est donc prohibée. Les utilisateurs de ces engins utilisant un trottoir se verront infliger au moins une amende et pourront même faire l'objet d'une dénonciation. Afin de garantir la sécurité des piétons sur les trottoirs, en particulier les personnes âgées et les enfants en bas âge, et une relation conviviale entre les différents moyens de locomotion, la fraction libérale-radical demande au Conseil municipal de rappeler les règles en la matière et en cas d'infraction d'infliger des amendes aux utilisateurs qui circulent sur les trottoirs."

M. Patrick Tanner, maire : "Merci. C'est une problématique. Le Conseil municipal peut rappeler les règles par un communiqué de presse et informer les écoles. Nous ne maquerons pas de le faire. Par contre, il n'est pas de notre compétence de mettre des amendes sur des véhicules en mouvement. La compétence de la Police administrative, c'est uniquement pour les

véhicules stationnaires. Je vais discuter avec la Police cantonale pour savoir quelles mesures peuvent être prises. Concernant la prévention, nous allons mettre ceci en œuvre."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci."

M. Denis Gerber, PLR : "Petite question intitulée : Point de la situation. Divers projets ont été abordés durant la dernière législature et devront l'être dans un avenir pas trop lointain. Tout et son contraire peuvent être entendus dans notre population. Afin d'être informée de manière précise et de pouvoir communiquer avec sérieux avec ses membres et la population imérienne notre fraction souhaite qu'un point de vue émanant de l'exécutif soit exprimé sur la situation dans l'approche des thématiques suivantes :

a) Abattoirs : qu'en est-il du dossier ?

b) Où en le dossier Migros ?

c) A quel stade le projet important pour Saint-Imier et la région d'un hôtel en est-il ?

d) Quel est le futur envisagé pour le bâtiment de l'ancien Home (aujourd'hui ceff SANTÉ-SOCIAL), qui va revenir sous la responsabilité de notre commune d'ici cet été ?

e) Quelle est la position officielle du Conseil municipal :

- Dans le débat qui entoure l'avenir du site imérien du HJB ?
- Au niveau de la création d'un Médicentre ?

M. Patrick Tanner, maire : "Je vous remercie de mettre le doigt sur ces dossiers tant importants pour notre collectivité. Je ne vais pas vous répondre sur l'ensemble, car je ne souhaite pas couper l'herbe sous le pied au Programme de législature que l'on espère vous présenter d'ici la séance du mois de juin. Pour les abattoirs vous avez pu le lire dans le Quotidien Jurassien aujourd'hui, que le droit, le pacte d'emption est arrivé à échéance. Il n'a pas été fait usage de ce droit. Et un délai supplémentaire a été demandé au Conseil municipal. Il s'agit d'un délai de courtoisie puisque nous ne pouvons pas engager la commune dans une vente ferme. Donc, si ce projet devait aboutir, ce que nous espérons, il s'agira de revenir devant votre autorité pour sanctionner cette vente. Concernant la Migros, des rencontres ont eu lieu ce début d'année. Je peux vous dire que le dossier est en cours et devrait bientôt trouver son épilogue. J'espère qu'une communication pourra être donnée. Je vous avoue que là c'est la société Migros qui est maître du timing. Le dossier hôtelier poursuit son chemin. Les modifications du plan de zones ont été publiés et on est en discussion avec les partenaires hôteliers, et les CFF. Vous l'aurez compris, le projet ne sera pas concrétisé d'ici la fin d'année, comme annoncé au tout début. Nous espérons donner une suite rapide à ce sujet capital pour notre Cité. Concernant le ceff, ceci figurera dans le Programme de législature, et également la question HJB et Médicentre. M. Michel Ruchonnet, PS, avait également demandé une table ronde à ce sujet. Voilà, le reste sera pour le 20 juin 2019."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci, de cette manière nous pourrions informer correctement la population."

M. Denis Gerber, PLR : "Petite question intitulée : Décharges sauvages. Des tournées vertes régulières, un calendrier clair des ramassages de nos ordures, une information régulière sur le tri et une déchetterie améliorée devraient permettre à tout un chacun de se débarrasser de ses déchets le plus respectueusement possible de l'environnement. Nous n'allons pas ici parler de ce qui se passe hélas dans les rues de Saint-Imier où de plus en plus de traces d'incivilités se retrouvent malgré le travail du personnel des Travaux publics, mais des dépôts sauvages dans la nature. Notre question est toute simple :

- Est-il permis de déposer de manière légale dans nos forêts les déchets verts provenant d'entretiens de jardins ?
- Si la réponse est non, à qui incombe la charge d'effectuer des contrôles périodiques ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je suppose qu'il n'est pas autorisé de jeter des déchets, même compostables, dans les forêts. Je dois avouer que j'ignore ce soir quelle est l'autorité qui peut sanctionner ce type d'infraction. On va se renseigner et vous répondre lors de la prochaine séance."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci."

M. Gaëtan Aellen, président : "Y a-t-il encore des petites questions ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant."

#### 11. Divers et imprévu

M. Gaëtan Aellen, président : "Je n'ai pas de divers ou d'imprévu, est-ce que quelqu'un demande la parole ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "La parole n'étant plus demandée je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 12.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :